



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Un **accompagnement** destiné aux jeunes travailleurs.euses
et aux personnes qui réintègrent l'organisation
après un arrêt de travail pour raisons médicales.



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Moins de 30 ans ? Des interrogations sur votre job ? Absent du travail pour raisons médicales ?
Des questions concernant votre reprise du travail ? Le conseil en évolution est là pour vous aider !

Mais qu'est-ce donc ce conseil en évolution ?

Le conseil Evolutio est un accompagnement individuel via un organisme externe favorisant l'**intégration**, la **réintégration**, l'**évolution** et la **transition** professionnelle. Il se met en place à l'initiative du travailleur et s'adapte de manière souple à ses **besoins**, tant en ce qui concerne les sujets abordés, que le lieu et le rythme des activités de conseil. Ce dispositif est **gratuit** pour le travailleur.

Pourquoi réaliser un conseil Evolutio ?

Faciliter l'intégration dans l'emploi

- › apporter un éclairage extérieur par rapport aux **questions** que pose un **nouvel/premier emploi**
- › appuyer les démarches visant à mieux **comprendre les exigences et les opportunités** de cet emploi
- › soutenir l'élaboration d'un **projet d'évolution** dans cet emploi (dont un plan de formation)

Préparer la transition vers un autre emploi

- › établir le **bilan de l'emploi en cours** (compétences acquises, satisfactions/insatisfactions...)
- › déterminer des **priorités** d'évolution (métier – secteur) et les **étapes** afin d'établir un plan d'actions
- › **faciliter la concrétisation** du plan d'actions

Préparer la réintégration dans l'emploi

- › définir un **projet de reprise** d'activités professionnelles en prenant en compte l'état de **santé**, les contextes de **travail** et de **formation**, le cadre législatif
- › accompagner dans les **démarches** auprès de l'**employeur** (et le cas échéant auprès d'autres parties prenantes e.a. le conseiller en prévention-médecin du travail)

Déroulement type d'un conseil Evolutio

1. Mise en route

Suite à l'acceptation de votre demande, les possibilités et les limites qu'offre le conseil en évolution professionnelle vous sont précisées, lors d'un premier contact.

Vous expliquez au conseiller vos attentes.

Avec le conseiller, vous établissez les sujets à aborder en priorité ainsi que le calendrier.

2. Accompagnement

Le conseil en évolution professionnelle vous propose entre 6 et 10 heures d'accompagnement. Selon le rythme décidé de commun accord, vous avez des **entretiens** avec votre conseiller.

Vous précisez les possibilités d'évolution professionnelle sur base d'informations objectives (réglementation du secteur, accès à la formation, marché de l'emploi...).

3. Conclusion

Une dernière rencontre vous permet de **prendre du recul** par rapport au chemin parcouru. Avec le conseiller, vous précisez le **plan d'évolution** envisagé et les étapes prévues. Le conseiller vous remet un document de synthèse qui résume le cheminement parcouru.

Modalités

Le conseil Evolutio peut se dérouler **à distance** (téléphone, mail...) ou **en direct dans les locaux de l'opérateur, de l'employeur** (avec l'accord de ce dernier). Celui-ci dure entre de 6 et 10h.

Avec l'accord du travailleur et du conseiller, une **concertation avec un tiers** (supérieur hiérarchique, tuteur, référent-formation...) **peut être organisée** durant le conseil Evolutio.

Conditions d'accès

Etre sous contrat avec une institution relevant :

- de la CP 332 et être un jeune âgé de **moins de 30 ans** au moment de l'introduction de la demande, ayant un **contrat** (de travail ou de stage) **d'au moins trois mois** dans une des situations suivantes :
 - › avoir **moins d'un an d'ancienneté** et être **demandeur d'emploi avant l'engagement**
 - › avoir au **maximum le CESS** et **moins de 2 ans d'ancienneté**
 - › être en **transition professionnelle** (Emploi-Jeune, PTP, contrat d'insertion, PFI/FPI, Stage First, Article 60...)
 - › être en **changement professionnel** (fonction, mission, public)
 - › suivre une **formation en alternance** (CEFA)
- des secteurs ABBET COCOF ou COCOM, ou de la CP 332 et être en arrêt de travail pour raisons médicales depuis au moins 3 mois (hors situations liées à la maternité)



L'accompagnement est entièrement gratuit.
En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours et de participer à l'évaluation du dispositif.

Informations et contact

Équipe EVOLUTIO APEF

📍 Square Saintelette, 13-15
1000 Bruxelles

✉️ evolutio@apefasbl.org

☎️ 02/229 20 24



Plus d'infos:

- › sur les modalités de participation, le formulaire de demande ainsi qu'une présentation des opérateurs : www.evolutio-apef.be